

DAJI/2023/Décision/Prix/03

Décision portant validation de l'attribution
des prix aux étudiants lors de la remise
des diplômes

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu le règlement du concours annexé à la présente décision,
Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil d'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-
Marseille Université, en date du 20 Janvier 2023, approuvant l'attribution de prix au jeu concours
« La Dictée FEG » du 2 Mars 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre d'un partenariat entre la Faculté d'Economie et de Gestion et le Rotary est
organisée une dictée intitulée « Dictée de la FEG ». L'attribution des prix est approuvée sous
forme de bon cadeau, comme suit :

- 1^{er} prix : un bon cadeau d'une valeur de 300 euros
- 2^{ème} prix : un bon cadeau de 200 euros
- 3^{ème} prix : un bon cadeau de 100 euros

Et un prix d'une valeur de 100 euros au personnel ayant obtenu la meilleure note.

Article 2 :

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier 9170CT de la Faculté d'Economie et
de Gestion.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 Janvier 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



